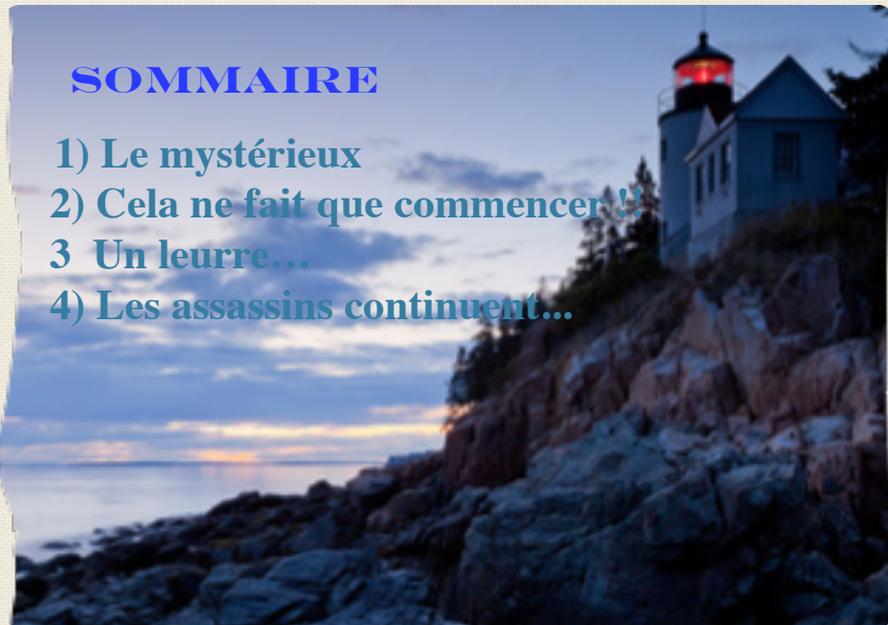


LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 1) Le mystérieux
- 2) Cela ne fait que commencer !!
- 3 Un leurre...
- 4) Les assassins continuent...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Bernard Cazeneuve, l'homme qui rassure le président



« Il ne montre presque jamais de signe de fébrilité, d'agacement. Une grande maîtrise, des compétences, de l'humour : il a ce cocktail parfait pour tenir les chocs », dit de lui Marisol Touraine, ministre de la Santé. - Photo Nicolas Tavernier/REA

Inconnu du grand public il y a quelques années à peine, le ministre de l'Intérieur est en première ligne après les attentats qui ont ensanglanté Paris. Cet ancien lieutenant de Laurent Fabius, qui cultive la discrétion mais soigne sa communication, est devenu l'une des pièces maîtresses de François Hollande.

Le revoilà en première ligne. Bien malgré lui en pleine lumière. Les Français ont su que Bernard Cazeneuve était avec François Hollande et Manuel Valls en réunion de crise, ce 13 novembre au soir où des terroristes ont frappé Paris, faisant 130 morts et 350 blessés. Ils l'ont vu dans la nuit devant le Bataclan encore ensanglanté puis, quelques jours plus tard, à Saint-Denis, où les forces de l'ordre venaient d'achever un assaut de sept heures pour mettre un commando « hors d'état de nuire ». Ils l'ont entendu promettre que la « guerre » contre l'Etat islamique « sera gagnée », donner chaque jour le bilan des perquisitions des forces de police, saluer le travail des policiers après la mort d'Abdelhamid Abaaoud, le commanditaire présumé des attaques, appeler à « une prise de conscience collective » de l'Europe. A chaque fois, le ministre de l'Intérieur est apparu, comme après les attaques du mois de janvier : le visage grave, droit comme un « i », pesant le moindre de ses mots, malgré le stress et les nuits sans sommeil, parlant de « cette voix monocorde, très basse, dont il a fait sa marque de fabrique », note Marisol Touraine, la ministre de la Santé : « Il ne montre presque jamais de signe de fièvre, d'agacement. Une grande maîtrise, des compétences, de l'humour : il a ce cocktail parfait pour tenir les chocs. » « Dans les circonstances que vit le pays, il est parfaitement dans son rôle. Il rassure », insiste l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault.

Dans cette « guerre » déclarée contre le terrorisme, le « bon soldat » Bernard Cazeneuve occupe un poste clef. A lui le front intérieur, quand Jean-Yves Le Drian est sur l'extérieur, où l'engagement français est sans précédent. François Hollande, qui aurait été un brin sceptique lorsque Jean-Marc Ayrault a proposé de le nommer aux Affaires européennes en 2012, a désormais toute confiance en lui. Comme Manuel Valls. « Ils sont devenus des compagnons d'armes. C'est une fraternité de tranchées », dit un poids lourd de la majorité. Bernard Cazeneuve et

le chef de l'Etat (dont il n'était pas un proche) ont noué dans les épreuves une relation forte. Une intimité même : il le tutoie, quand il vouvoie encore Laurent Fabius, dont il fut jadis un des lieutenants. « A travers sa compétence, sa maîtrise, son humour, son ton, son autodérision, sa façon d'être, il séduit Hollande. Et n'oublie jamais qu'il doit le séduire », glisse un haut responsable, expliquant : « Il n'est pas le bouffon du roi, ni celui qui dit au roi qu'il est le plus beau. Simplement, il a trouvé les clefs. »

« La révélation du quinquennat »

« Place Beauvau, où l'on est continuellement confronté à la mort, il faut une maîtrise incroyable de l'affect. Lui, il l'a, et totalement », constate Michel Sapin, le ministre des Finances. Au ministère de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve s'est effectivement imposé. « A son arrivée, il n'était pas dans le costume. Mais il y est vite entré », constate Philippe Capon, le secrétaire général du syndicat Unsa-police. « Alors que la matière n'était pas son champ de compétence immédiat, il s'est forgé une doctrine et il a réussi à être le ministre de l'Etat, pas seulement de la sécurité et de l'urgence », estime de son côté Jean-Jacques Urvoas, le président socialiste de la commission des lois à l'Assemblée. Il n'était pourtant pas simple de succéder à l'Intérieur à un Manuel Valls qui avait construit là – comme Nicolas Sarkozy avant lui – une large part de sa popularité. « Valls incarnait l'autorité à travers l'énergie. Cazeneuve y ajoute un côté force tranquille, une sérénité », analyse un soutien du président.

« Sa force, c'est que personne ne lui prête une ambition démesurée », ajoute un parlementaire. Il n'a pas été non plus pris en défaut à l'égard de Christiane Taubira, son homologue à la Justice, alors que les relations police-justice sont structurellement difficiles. « Il n'a pas besoin d'affaiblir les autres pour être fort », dit Marisol Touraine. Du haut de son 1,67 mètre, l'ancien maire de Cherbourg offre si peu d'angles d'attaque que la droite elle-même ne le prend guère pour cible. « Il est respecté », confirme Alain Marleix, le député LR du Cantal, qui « apprécie » cet homme « so british ». « Il s'est solidifié, très vite et de manière autonome, comme un mur que vous montez », renchérit le maire PS de Tulle, Bernard Combes, conseiller à l'Elysée et vieux compagnon de route de François Hollande, qui va jusqu'à y voir « la révélation du quinquennat ».

Mais qui est-il vraiment ? Si l'homme s'est fait un nom, le grand public ignore encore quasiment tout de lui, les habitants de Cherbourg exceptés. Question de tempérament, tant ce ministre, qui peut être en privé « un clown absolu » (dixit un ministre), « déteste l'exhibition » et considère que c'est le travail qui doit payer. Mais pas seulement. Dans un monde politique où petites phrases et effets de manches règnent, et où beaucoup se plaisent à exposer leur vie privée, il s'applique à faire de son style austère une marque de distinction et une preuve de sérieux. A montrer que l'on peut faire de la politique autrement, sans soulever les foules mais en étant précis, fiable, efficace. Et sans avoir de plan de carrière, répète-il souvent à ses interlocuteurs, qui comprennent qu'il n'est « ni Valls ni Sarkozy ». « Les citoyens n'attendent pas de nous des états d'âme, mais des états de service », tranchait Bernard Cazeneuve dans « Paris Match » en 2013, tout en acceptant de poser un sécateur à la main dans son jardin. Il dévoilait au passage sa passion pour le jardinage et cédait, pour une fois, aux nécessités de la politique people... « C'est un homme qui pousse l'art de la politique au point d'apparaître n'en faisant pas. Alors qu'il en fait non-stop », glisse-t-on au sommet de l'Etat.

De la politique, Bernard Cazeneuve en fait pourtant. Et depuis longtemps. Il est d'abord radical de gauche avant de se rapprocher de Laurent Fabius, au début des années 1990. C'est à ce moment-là que ce juriste fait ses premiers pas dans les allées du pouvoir et intègre des cabinets ministériels, dans les gouvernements Cresson et Bérégovoy. Son ancrage territorial, ce natif de Senlis, diplômé de Sciences po Bordeaux, le trouve en Normandie, dans la Manche. Elu maire d'Octeville en 1995, il fait son entrée à l'Assemblée deux ans plus tard, à l'occasion de la vague rose de 1997. D'Octeville à Cherbourg, il n'y a qu'un pas que Bernard Cazeneuve franchit en 2001, en devenant maire de Cherbourg, qui a fusionné depuis avec Octeville. Il a trente-huit ans. Battu aux législatives de 2002, il est réélu en 2007 puis en 2012. Au Palais-Bourbon, il reste l'homme de Laurent Fabius. « Il était fabiusien mais pas sectaire. Bernard Cazeneuve n'est pas l'homme d'un clan », ajoute Jean-Jacques Urvoas. Tout en épinglant parfois un petit côté « donneur de leçons », ses collègues au Palais-Bourbon apprécient sa connaissance des dossiers. « Il est progressivement devenu une valeur très sûre », rapporte le député Olivier Faure, collaborateur, entre 2007 et 2012, de Jean-Marc Ayrault à la présidence du groupe PS.

La vérité est qu'il ne supporte pas que les choses lui échappent. Bernard Cazeneuve s'est créé un masque, pour ne pas dire une armure. « Il peut apparaître distant mais il n'est pas froid. Il s'est forgé une carapace ; il se protège », explique Jean-Marc Ayrault. Il s'applique à ne jamais rien laisser transparaître, à ne pas montrer la moindre faille. « Il n'aime pas les portraits de lui », jurent ses proches. Perfectionniste, le ministre de l'Intérieur veut tout maîtriser. Jusqu'à l'obsession. Son image comme ses dossiers, sur lesquels il est la plupart du temps incollable, capable d'égrener des dizaines de chiffres, jusqu'à la virgule. Une force, souvent, au Palais-Bourbon. Philippe Capon avoue ne l'avoir « pas une fois pris en défaut », tout en regrettant qu'il soit à son tour tombé dans « l'hypercommunication ». « C'est tout juste s'il ne fait pas un communiqué de presse quand il va aux toilettes », lâche un autre syndicaliste. « Il aime que tout soit sous contrôle. A Sivens, il a eu l'impression que le sable se dérobaît sous ses pieds. C'est pour ça qu'il a mal géré », commente un écologiste.

La mort d'un jeune zadiste, Rémi Fraisse, tué par une grenade de la police sur le chantier d'un barrage, a été un moment difficile pour le ministre de l'Intérieur (« J'aurais dû dire l'émotion plus vite », dira-t-il plus tard). Pour la première fois, en novembre 2014, les députés l'ont vu presque perdre son sang-froid face au député écologiste François de Rugy, qui l'avait mis en cause. Ses colères sont rares mais spectaculaires, confient ceux qui le connaissent bien. « Je n'aurais pas aimé qu'il se mette en colère contre moi », avoue Geneviève Gosselin-Fleury, sa suppléante à l'Assemblée, qui fut son adjointe à Cherbourg. Quelques années plus tôt, un autre drame l'avait profondément marqué : l'attentat de Karachi, au Pakistan. La bombe d'un kamikaze contre un bus de la Direction des Chantiers Navals (DCN) fit 14 morts en mai 2002, dont 11 salariés de la DCN, basés à Cherbourg. Endossant sa double casquette d'élu local et de secrétaire général de la commission de la Défense de l'Assemblée, le député-maire de Cherbourg a présidé en 2010 la mission d'information parlementaire sur la tragédie. En 2011, il en a tiré un livre : « Karachi, l'enquête impossible ».

Si Bernard Cazeneuve est, à cinquante-deux ans, pleinement dans les habits de ministre de l'Intérieur, sa nomination, au printemps 2014, ne fut pourtant qu'une solution de compromis. François Rebsamen avait la préférence de François Hollande, tandis que Manuel Valls,

nommé à Matignon, penchait plutôt pour Jean-Jacques Urvoas. Il en avait été de même lors de ses précédentes nominations. Même s'il s'était fait remarquer par François Hollande durant la campagne présidentielle de 2012 – il en avait été l'un des porte-parole, mais pas le plus en vue –, personne ne s'attendait à ce que cet ancien défenseur du « non » au référendum de 2005 devienne ministre délégué aux Affaires européennes. Et c'est à la faveur du départ forcé de Jérôme Cahuzac qu'il accède, malgré ses réticences, au ministère du Budget. « Il l'a fait par fidélité à François Hollande », se souvient un témoin de l'époque. Même s'il s'est bien débrouillé, à un moment où les comptes dérapaient, il a été, dit-on, « très malheureux » à Bercy. « C'est le hasard complet qui en a fait ce qu'il est. Il n'a jamais rien demandé ni tiré la couverture à lui. Il a été servi par les événements », affirme un haut responsable. « Il a décidé de jouer les avions furtifs. Bernard Cazeneuve, c'est celui qu'on ne voit pas arriver », résume Jean-Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du Parti socialiste. Un avion furtif aujourd'hui... en première ligne.

Pierre-Alain Furbury, Les Echos
Grégoire Poussielgue, Les Echos
@paFurbury - @Poussielgue

LesEchos.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Un millier de perquisitions administratives, à quel prix?

Par Mathilde Mathieu

En dix jours, une salve de 1 200 perquisitions administratives ont été opérées en France, sur ordre des préfets, aiguillés par les services de renseignement. Permises par l'état d'urgence, ces opérations soulèvent nombre de questions. Sont-elles efficaces ? Suffisamment respectueuses des libertés publiques ?

Au lendemain de la perquisition, D., 21 ans, a rasé sa barbe. « C'est les policiers qui lui ont demandé », raconte son père. Sur ordre de la préfète, des forces de l'ordre ont débarqué mercredi 18 novembre dans cet appartement familial près d'Arras « avec mitraillettes et gilet pare-balles », ont retourné lits et placards, comme l'a relevé La Voix du Nord. « Ils l'ont mis devant son compte Facebook pour regarder ses vidéos. Je ne critique pas, hein, les policiers font leur travail, puisque mon fils est fiché "S". » Le jeune homme, un converti, s'est radicalisé en Belgique il y a trois ans. La semaine dernière, d'après sa famille, il était encore convoqué au tribunal pour « apologie du terrorisme » parce qu'il a traité un jour des policiers de « koufars » (mécréants) en leur parlant du djihad.



A Paris, le 13 novembre 2015 © Reuters

« Mais c'est passé, il est aujourd'hui en « déradicalisation » dans un centre spécialisé de Lille », veut croire son père, qui évoque « des tentatives de suicide » et « des stages psychiatriques ». À l'évidence, le garçon a d'abord besoin d'un appui médical. « Les policiers n'avaient qu'à le convoquer au commissariat. Maintenant, ça dit n'importe quoi

dans la résidence, on nous appelle “la famille de terroristes”. » Aucune arme n’a été dénichée, aucune suite judiciaire donnée.

Toujours sur ordre de la préfète, un homme de 67 ans, près de Boulogne-sur-Mer, a vu la porte de son domicile défoncée parce que des policiers avaient aperçu, la veille, son fils Sofiane en train de photographier la préfecture pendant que son frère l’attendait dans une voiture – un possible « repérage » aux yeux des forces de l’ordre, qui ont « remonté » l’immatriculation et noté qu’un membre de la famille était « défavorablement connu des services de police ». Cet étudiant venait en fait accomplir des formalités au service « Immigration et intégration ».

À des degrés divers, ces deux exemples interrogent : ces perquisitions administratives sont-elles une nécessité ? Une humiliation contre-productive ? Le fruit d’une allocation optimale des moyens policiers ? Un quota de déchets acceptable ? Un dommage collatéral inévitable ? Des questions difficiles. Et inédites.

Depuis que l’état d’urgence a été décrété, les préfets, délégués du pouvoir exécutif dans les départements, disposent en effet d’un pouvoir d’exception : celui d’ordonner des perquisitions de leur propre chef, en dehors de tout cadre judiciaire, de jour comme de nuit, quand ces opérations sont normalement effectuées sous le contrôle d’un magistrat. Lors du précédent état d’urgence, lié aux émeutes de 2005, ces préfets n’en avaient pas abusé, ni même usé, si l’on en croit les archives des journaux.

Cette fois, depuis une grosse semaine, ils en ont déjà initié plus de 1 200, dans des appartements ou des mosquées (à Brest ou Aubervilliers), fouillés de nuit et parfois brutalement, avec des individus fichés « S » (sûreté de l’État) comme premières cibles. Chaque matin, ces perquisitions permettent au ministre de l’intérieur d’afficher des chiffres, du « tangible », abondamment relayés par les médias. Sans lien direct avec les attentats, ces fouilles ont pour objectif officiel de « porter des coups aux filières qui nourrissent le risque terroriste », a justifié Bernard Cazeneuve.

La vieille loi de 1955 qui s’appliquait les premiers jours n’imposait aucune contrainte aux préfets dans le choix de leurs cibles (voir les circulaires de mise en œuvre signées le 14 novembre par Bernard Cazeneuve et Christiane Taubira). Promulguée samedi 21 novembre, la loi sur la

prolongation de l’état d’urgence précise qu’elles sont désormais autorisées « lorsqu’il existe des raisons sérieuses de penser qu’un lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue une menace pour la sécurité et l’ordre publics ». Vaste programme. Concrètement, c’est donc sous la signature des préfets que va se jouer, dans les trois mois qui viennent, l’équilibre délicat entre l’impératif de sécurisation du pays et le respect des libertés de chacun.

« La France a tout à perdre à cette suspension – même temporaire – de l’État de droit », a dégainé dès le 16 novembre le Syndicat de la magistrature (organisation classée à gauche et représentant 25 % des voix chez les magistrats), inquiet que les préfets puissent ordonner des perquisitions « sans établir de lien avec une infraction pénale et sans contrôle de l’autorité judiciaire ».

Ce communiqué du syndicat a outré nombre de préfets. « Ces gens ont perdu les pédales, réagit l’un d’eux auprès de Mediapart. Comme si l’autorité administrative c’était la fin du droit, comme si on était le bras armé d’un arbitraire sans foi ni loi, qu’on fonçait comme la milice sous l’Occupation. Mais on n’est pas des corsaires. Les préfets font du droit du matin au soir, on traite les questions d’ordre et de libertés publiques tous les jours. » L’un de ses collègues déclare, tout aussi grinçant : « Je n’ai pas l’impression d’être le suppôt d’une dictature. »

Au-delà des convictions de ces « grands serviteurs » de l’État, Mediapart s’est tout de même posé une double question : ces perquisitions administratives en rafale se révèlent-elles efficaces ? Et la procédure offre-t-elle des garanties suffisantes aux citoyens ?

Côté chiffres d’abord, ces opérations ont déjà permis la saisie de 230 armes, dont un véritable arsenal de guerre près de Lyon, et la découverte de stupéfiants dans 77 cas au moins. Mais l’exécutif ne communique pas sur le nombre précis d’enquêtes judiciaires ouvertes, lorsqu’une infraction a été constatée sur place. « Dans mon département, je dirais qu’environ 10 % des perquisitions administratives débouchent sur des procédures judiciaires », confie un « gros » préfet. Seulement ? « On ratisse large », réplique-t-il. « Les gens ne nous ont pas attendus pour faire le ménage ! », reconnaît un collègue, expliquant aussi : « Les premiers soirs, pas mal d’adresses n’étaient pas bonnes, ou les gens n’étaient plus domiciliés à ces adresses. »

Le gouvernement ne communique surtout pas sur la nature exacte des procédures ouvertes. Car à l'évidence, le millier de « descentes » a essentiellement alimenté les procureurs de la République en infractions dites de « droit commun » (stupéfiants, etc.), qui font déjà leur pain quotidien, et dont la répression ne mérite peut-être pas ces mesures d'exception. Il n'est même pas certain qu'une perquisition administrative ait nourri ces derniers jours les magistrats antiterroristes – questionnés sur ce point, les ministères de l'intérieur et de la justice n'ont pas répondu.

Logiquement, des condamnations ont commencé à tomber, comme à Strasbourg où deux hommes ont écopé de 6 et 4 mois de prison ferme : le premier cachait un fusil à pompe, plus de 170 cartouches et un gilet pare-balles, tandis que le second organisait des parties de poker clandestines – un délit décidément peu pertinent en matière de terrorisme. « Ce que nous cherchons, ce sont avant tout des armes, confirme un préfet. Ou bien des connexions avec des gens susceptibles d'en acheter, d'en commercer, de fournir la logistique aux équipes violentes. » D'après nos informations, les 11 000 radicaux fichés « S » ne sont pas les seuls visés : une perquisition peut être déclenchée parce qu'un individu a été aperçu avec une kalachnikov, ou pour un trafic de stupéfiants soupçonné d'alimenter in fine un réseau.

À vrai dire, plutôt qu'une rentabilité pénale immédiate, les préfets poursuivent surtout des objectifs de renseignement. « L'enjeu, c'est de densifier l'information, confirme l'un d'eux. Acquérir une connaissance plus fine des réseaux de gens qui ne sont pas djihadistes mais qui accompagnent, qui agissent comme des fourmis. Donc oui, c'est une pêche au chalut ! Le renseignement, ça n'est pas un film de cinéma, on ne cherche pas le code secret du complot mondial. Plutôt des bribes, des numéros de téléphone, des journaux d'appels pour compléter la cartographie des réseaux djihadistes. »

Entre le tâtonnement, l'à-peu-près et l'arbitraire, le curseur peut glisser vite. Pour leurs décisions, les préfets se retrouvent en effet tributaires de la fiabilité – qui a montré ses limites à moult reprises – des informations fournies par les services de renseignement centraux (DGSI, DGSE, etc.), dont les listes de « cibles » sont complétées au niveau local (renseignement territorial, etc.), puis par la police judiciaire (PJ). Les méprises sont inévitables (comme à Nice où une fillette a été blessée par le Raid), voire les amalgames.

Dans le doute, ou faute d'informations suffisantes, les préfets peuvent-ils refuser de perquisitionner tel ou tel domicile ? Oui, en principe. Le font-ils ? « Ça ne se pose pas en ces termes, nous répond l'un d'eux. Ce n'est pas : "Je lève le pouce ou je descends le pouce." Je travaille suffisamment en confiance avec les services pour qu'ils évitent de m'enfumer. La question que je me pose, c'est plutôt celle de l'efficacité : "Est-ce le bon timing ?" Parce que ces opérations sont quand même très consommatrices en heures de service... »

Elles présentent un autre inconvénient : des policiers qui investiguent sur des trafics depuis des mois (armes, traite d'êtres humains, etc.), qui ont placé des cibles sur écoutes pour remonter une filière ou attendent une livraison de « stups » imminente, risquent de voir leur labeur plombé par des perquisitions intempestives ayant pour seul résultat de sonner l'alarme. Dès le départ, c'était une crainte du ministère de la justice.

« Dans les faits, on arrive à prévenir les télescopes », assure un vice-procureur en poste en région parisienne, qui rappelle que les décisions des préfets doivent être signalées « sans délai », et si possible en amont, au procureur de la République (l'une des autorités chargées de superviser les enquêtes judiciaires en cours), susceptible de prévenir un couac.

« Ça suppose aussi une parfaite coordination entre les services de police, que tout le monde joue la transparence, admet Michel-Antoine Thiers, membre du bureau du principal syndicat d'officiers de police (le SCSI-CFDT). Il y aura forcément des loupés. » Très favorable à l'état d'urgence, il reconnaît le caractère « chronophage » de ces opérations en rafale (« Il faut du monde



sur place et derrière exploiter le produit des procédures », mais défend la nécessité de brasser large, avec « des opérations de pure prospective ». Reste à savoir si ces perquisitions « préventives » sont bien compatibles avec notre vision du droit.

« Vous avez deux façons de voir les choses, répond ce syndicaliste. Vous pouvez dire qu'une perquisition doit coller à des motifs, à une infraction précise, que ça n'est pas l'esprit du droit de dériver au gré des circonstances, et philosophiquement ça s'entend ; ou bien dire qu'une découverte d'infraction, même non liée au terrorisme, c'est toujours ça de pris ! Opérationnellement, je fais confiance aux policiers pour ne pas faire n'importe quoi. » Certains seront tout de même tentés de « donner des coups de pioche dans des tas de gravats », en clair de cibler des individus déjà surveillés par la justice, qu'elle n'arrive pas à accrocher. « Dans des dossiers où ça n'avance plus depuis six mois, certains voudront tenter le tout pour le tout, histoire de purger. » Sans s'encombrer des considérations des juges.

Mais pour prévenir des attentats, quel est l'inconvénient au juste des perquisitions judiciaires ? « En administratif, on peut déclencher de nuit et on n'a besoin d'aucune autorisation préalable, souligne Michel-Antoine Thiers. Il faut savoir que dans le cadre d'une enquête préliminaire, on demande le consentement de la personne pour perquisitionner ! »

Cette réflexion fait bondir Laurence Blisson. « L'urgence et la rapidité, c'est l'argument qu'on nous sort systématiquement quand on veut écarter le juge judiciaire, remarque la secrétaire générale du Syndicat de la magistrature. Mais en matière de terrorisme, le régime procédural est déjà exorbitant : en cas de flagrance, les officiers de police judiciaire peuvent très bien perquisitionner de nuit, sur autorisation des juges des libertés et de la détention, qui sont en mesure – tout autant que les préfets – de statuer vite. Pareil en matière de criminalité organisée ou de trafic de stupéfiants. La vraie différence avec les perquisitions administratives, c'est que le code de procédure pénale offre une garantie : la référence à une infraction précise, déjà commise ou en préparation (en cas de terrorisme ou d'« associations de malfaiteurs »). De l'autre côté, quelle est la base de décision des préfets ? Un critère flou de menace à l'ordre public. C'est là que le risque de dérive apparaît, dans cette possibilité de déconnecter la perquisition d'une

infraction. Ce serait intéressant, tiens, qu'ils appliquent ça à la délinquance financière ! »

De son côté, le principal syndicat de magistrats (l'USM) s'est déclaré « favorable au cadre prévu pour les perquisitions administratives » dans la nouvelle loi sur l'état d'urgence, qui apporte deux ou trois garanties supplémentaires par rapport au texte de 1955. Ainsi, ces opérations sont désormais interdites dans les bureaux des parlementaires, journalistes, avocats et magistrats, tandis que la présence de l'occupant est requise, ou à défaut celle de deux témoins (le Patriot act américain autorisait des perquisitions secrètes). Malgré les pressions de députés UMP, aucune saisie n'est heureusement permise en l'absence d'infraction – les policiers peuvent cependant siphonner toutes les données d'un téléphone ou d'un ordinateur.

Au fond, même les plus fervents partisans de l'état d'urgence s'interrogent sur les risques inhérents à son installation dans la durée. « J'aurais tendance à souhaiter qu'on n'exploite pas l'état d'urgence à fond pendant trois mois, sauf nouvel attentat », souffle un cadre de la police judiciaire. Un préfet reconnaît : « Définir les cibles, c'est assez simple la première semaine, dans la durée ça va devenir plus compliqué. »

mediapart.fr

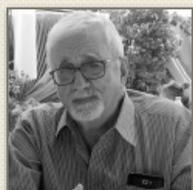
LAPRESSEENREVUE.EU

III) L'État islamique utilise la France comme un leurre

Jacques Benillouche



Benghazi, le 7 juillet 2015 | REUTERS/Stringer



Par Jacques Benillouche
Journaliste
Sa bio, ses 222 articles

Pour Daech, le vrai combat se déroule en Libye, où elle mobilise aujourd'hui une bonne partie de ses troupes.

L'État islamique n'est pas parvenu au sommet des organisations terroristes islamistes par défaut. Son théoricien, Abou Moussab Al-Souri, et l'adepte qui s'est inspiré de son idéologie, Abou Bakr al-Baghdadi, ont été les artisans de l'implantation au niveau international de ce qui était à l'origine un petit mouvement islamiste concurrent d'Al-Qaïda. La réussite de Daech résulte d'une stratégie patiemment élaborée. Le groupe État islamique s'intéresse peu aux pays occidentaux, sauf pour faire diversion. Son objectif principal consiste à islamiser les pays musulmans, en particulier les pays faibles ou en phase de décomposition.

Les experts israéliens sont convaincus que les attentats de Paris tendent à détourner l'attention des Occidentaux sur ce qui se trame en Libye depuis quelques mois. Ils lui servent aussi de vecteurs de publicité pour attirer à lui de nouveaux candidats au djihad à la recherche d'un idéal ou d'aventures sanglantes. Les terroristes éliminés en France, très dangereux parce

qu'incontrôlables, sont cependant des petits délinquants à la kalachnikov facile. Ils représentent des troisièmes couteaux suffisamment fous, hâbleurs et habiles pour occuper l'espace médiatique tandis que les vrais chefs expérimentés, issus de l'armée et des services de sécurité de Saddam Hussein, sont aux commandes. D'ailleurs, les tueurs de Paris ont montré leurs limites et leur manque d'expérience puisqu'ils ont laissé des traces qui ont mené la police vers leur refuge. Leur maladresse a permis d'épargner le Stade de France avec ses 80.000 spectateurs.

Créer les structures d'un État

La diversion semble fonctionner. Les djihadistes ont d'abord attaqué les centres-villes de la Libye pour mobiliser les dirigeants locaux tandis que la périphérie devenait une proie facile. La deuxième phase consiste à se lancer dans des massacres d'une rare sauvagerie pour forcer les populations à rejoindre les djihadistes en croyant qu'ils sont ainsi les seuls à rétablir la paix civile face à des gouvernements locaux qui ont échoué. La cruauté n'est pas gratuite mais efficace pour mener à la victoire. Les djihadistes utilisent ensuite leurs techniques barbares en Libye pour asservir les récalcitrants en décapitant et en accrochant à des

croix douze combattants locaux, dont des salafistes, qui voulaient les déloger de Syrte. L'exemple marque; les civils tremblent et les moins téméraires se rallient en nombre.

Daech recherche, enfin, le rétablissement du califat qui prône le rejet de la démocratie, du nationalisme et de l'Occident. Fondé sur un islam rigoriste, il pourra alors s'installer dans la durée en créant les structures d'un État qui s'appuie sur de nouveaux juges et une nouvelle police. En contrepartie, il organise la vie sociale et les aides à une population soumise par la force et qui, de toute façon, se contente de dons matériels à défaut de liberté. Cependant, les dirigeants occidentaux parlent de démonstration de force pour détruire Daech en faisant allusion à la Syrie et à l'Irak envahie par les djihadistes. Mais ils négligent l'impact des filiales autonomes de l'État islamique installées au Yémen, dans la péninsule du Sinaï, et en Algérie même, faisant d'ailleurs concurrence à Al-Qaïda qui perd de plus en plus de son influence.

La plaque tournante du djihadisme mondial

En Libye, trois provinces ont déjà été envahies par des combattants aguerris qui n'ont rien à voir avec les «petites frappes» de Paris. En fait, l'État islamique profite des divisions politiques et du chaos généralisé pour renforcer sa présence à l'est et à l'ouest du pays. Un an après l'allégeance d'un petit groupe islamiste libyen au «califat», les djihadistes sont à présent bien implantés. Ils représentent les nouvelles structures d'un État qui a disparu dans les décombres de la guerre civile. Les arsenaux de Kadhafi, dont il reste encore quelques fusils à roquette, aident les terroristes dans leur conquête.

L'Occident considère que cette avance irrémédiable est neutralisée par les combats entre factions rivales. Or, Daech puise auprès de combattants désarçonnés un nouveau vivier de jeunes subjugués par sa réussite qui fait la une des médias internationaux. Les groupes islamistes concurrents se vident alors de leurs meilleurs éléments qui rejoignent les vainqueurs.

Daech contrôle Syrte et une grande partie de la côte-est. Cette ville côtière, qui comptait 75.000 habitants et où était né Kadhafi, est aux mains de Daech depuis juin. Il a réussi à diviser la ville de Benghazi en se substituant aux autres groupes extrémistes. D'ailleurs, l'État islamique conforte son implantation dans le pays en y envoyant

toutes ses nouvelles recrues étrangères venant de Syrie et d'Irak. La Libye devient la plaque tournante du djihadisme mondial dans l'indifférence totale de l'Occident. Il dispose d'une forte capacité de nuisance auprès du monde musulman, tout en étant à quelques centaines de kilomètres de l'Europe. Si ce monde explose ou se décompose, les conséquences rejailliront sur tout le continent européen, sans compter l'envoi de terroristes déguisés en migrants qui affluent pour constituer la cinquième colonne. Daech a compris que celui qui contrôle les côtes libyennes contrôlera en fait le flux migratoire vers l'Occident.

Ne pas répéter l'abandon kurde

Mais l'Europe ne sera que secondairement touchée. Daech utilisera la tête de pont libyenne pour menacer les pays voisins faibles comme la Tunisie et d'une certaine manière l'Algérie. D'ailleurs, il est déjà établi que les terroristes qui ont attaqué les centres touristiques tunisiens ont été formés en Libye, dans les camps djihadistes. L'Occident, s'il le décide, n'a qu'un seul moyen pour freiner l'expansion en Libye en soutenant les nombreuses tribus qui constituaient jadis l'ossature du régime de Kadhafi. Elles ne sont pas prêtes à abandonner leur mainmise sur les zones dont elles ont le contrôle. Cette structure clanique, qui a freiné l'unité du pays, est la seule aujourd'hui qui pourrait s'opposer à l'État islamique pour l'instant rejeté.

Mais encore faut-il que l'Occident se comporte mieux qu'avec les Kurdes qu'il a abandonnés alors qu'ils étaient les seuls à occasionner des pertes sévères aux djihadistes. Les tribus libyennes ont beaucoup appris du déroulement des faits en Syrie. Ils veulent à présent protéger avec toute leur énergie les puits de pétrole pour empêcher le financement des troupes de Daech. Seul le chaos en Libye pourrait servir de catalyseur à l'État islamique pour s'emparer du pays à moins que les Occidentaux n'aident ces tribus par des frappes aériennes plus nombreuses et plus ciblées. Mais pour l'instant les Rafale visent les bases de Daech en Syrie en occasionnant peu de pertes puisqu'elles sont toutes souterraines.

Plus de 5.000 combattants

Les Américains, qui se sont brusquement réveillés de leur léthargie, ont bien lancé le 13 novembre 2015 un raid aérien contre Daech, à Derna dans l'Est-libyen, qui a permis d'éliminer le chef local

de l'État islamique, l'irakien Wissam Najm al-Zoubaïdi (Abou Nabil), ancien membre d'Al-Qaïda. Mais l'effet est temporaire. Sa mort va certes réduire la capacité de l'organisation à procéder en Libye au recrutement de nouveaux membres, à la création de nouvelles bases et à la planification d'attentats à l'extérieur. Mais cela ne dissuadera pas l'implantation de Daech en Libye puisque les rangs des djihadistes, qui ne cessent de grossir, compteraient aujourd'hui plus de 5.000 hommes, avec des combattants étrangers venus de Tunisie, du Soudan et du Yémen.

Un rapport de l'ONU du 16 novembre 2015 précise que «des groupes armés ayant prêté allégeance à Daech ont pris le contrôle et consolidé leur emprise sur des portions du territoire libyen commettant des abus graves dont des exécutions sommaires sur la base de leur religion». Un proverbe tunisien de circonstance prétend que «ne ressent la brûlure de la braise que celui qui marche dessus». La brûlure n'a pas encore atteint les Occidentaux.

Jacques Benillouche



IV) Une jeune autrichienne battue à mort pour avoir tenté de fuir l'EI (rapport)



Sabina Selimovic à gauche, Samra Kesinovic à droite

Par i24news

Samra Kesinovic avait rejoint l'EI en Syrie il y a 2 ans avec son amie Sabina Selimovic

Une jeune autrichienne, devenue célèbre comme étant la "fille au poster" de l'Etat islamique aurait été battue à mort après avoir tenté de se sauver du fief des djihadistes à Raqqa en Syrie afin de rentrer chez elle.

Samra Kesinovic, 16 ans, s'est rendue en Syrie il y a deux ans pour rejoindre l'Etat islamique avec son amie Sabina Selimovic, 15 ans.

Les deux adolescentes, issues de familles d'immigrants de Bosnie, ont été surnommées "les filles au poster du djihad" et les autorités autrichiennes craignaient qu'elles ne représentent des modèles pour les jeunes musulmanes autrichiennes tentées par le djihad.

Selimovic et Kesinovic se sont documentées sur le djihad sur internet puis se sont radicalisées dans une mosquée de Vienne. Elles seraient ensuite passées par la Turquie, avant de rejoindre la frontière Syrienne. Elles ont été aperçues sur les réseaux sociaux en burka, maniant les armes.

Selon les médias, les filles auraient été mariées à des djihadistes peu de temps après leur arrivée et seraient même tombées enceintes.

La presse rapporte cependant que quelques temps après son arrivée en Syrie, Kesinovic a vite déchanté, écoeurée par les nombreux meurtres dont elle a été témoin, elle aurait rapidement souhaité retourner en Autriche.

Les responsables autrichiens ont déclaré que les deux ado avaient exprimé le souhait de revenir à Vienne l'an dernier, mais qu'il était extrêmement difficile de les faire rentrer conformément aux lois très strictes sur le retour des citoyens radicalisés.

En décembre 2014, David Scharia, un membre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU avait déclaré que Selimovic avait été tuée dans des combats tandis que Kesinovic avait "disparu."

Suite à ces rapports Konrad Kogler, le directeur général de la police autrichienne a confirmé que "les parents de la jeune fille concernée ont été informés du risque que leur fille soit morte", et Alexander Marakovits, un porte-parole du ministère de l'Intérieur autrichien, a déclaré que "nous avons aussi cette information, mais nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que c'est vrai. Mais les parents ont été informés du fait que leur fille pourrait être décédée."

A Suivre...
La Presse en Revue